

Séance ordinaire du 2 février 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipale de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à St-Odilon-de-Cranbourne, le deuxième jour du mois de février, deux mille quinze, à vingt heures.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin

Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Patrice Giguère

Mario Boily

Sont absents:

André Labbé Monsieur le maire Monsieur le conseiller Alain St-Hilaire

Tous formants quorum sous la présidence de Madame la mairesse suppléante Denise

Roy.

Est également présente :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal janvier 2015
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Vente pour non-paiement de taxes
- 2.4. Autorisation de représentation pour vente de non-paiement de
- 2.5. Radiation compte client
- 2.6. Réclamation Gilles Baron et Carole Lizotte (bris vitre d'auto)
- 2.7. Soirée vins et fromages (club parentaide)
- 2.8. Politique familiale
 - 2.8.1. Nomination d'un élu responsable des questions familiales (RQF)
 - 2.8.2. La désignation d'un élu spécifique au poste de RQF
 - 2.8.3. Le comité PFM : sa composition, son mandat
 - 2.8.4. L'adoption d'un budget pour la production de la PFM
 - 2.8.5. L'identification d'un échéancier et des principales étapes de réalisation de la politique
- 2.9. Commandite (Fondation du cœur Beauce-Etchemin, Bal de finissants 6^e année)

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Demande CPTAQ Jessy Boily (303A rang 1)
- 3.2. Remplacement lumière DEL

4. Travaux publics

- 4.1. Réparation trottoir4.2. TECQ

5. Sécurité public et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention décembre 2014
- 5.2. Rapport annuel du schéma de couverture de risque
- 5.3. Aide financière du MSP
- 5.4. Résolution compétence en sécurité incendie MRC
- 5.5. Prévention incendie risque élevé et très élevé (Entente avec Beauceville)

6. Loisir et activités culturelles

- 6.1. Calendrier 2016
- 6.2. Coût location salle
- 6.3. Location garderie (activité matériel Bouge de là)
- 7. Varia

8. Période de question

- 9. Divers
 - 9.1. Lecture de la correspondance
 - 9.2. Rapport des organismes

10.Levée de l'assemblée

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 1.1-02-02-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit accepté tel que présenté.

Adoptée

2.1 Adoption du procès-verbal de janvier 2015

Résolution 2.1-02-02-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que le procès-verbal de janvier soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 2.2-02-02-2015

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 2 février au montant de 112 468,13\$.

Adoptée

2.3 Vente pour non-paiement de taxes

Résolution 2.3-02-02-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière pour transmettre à la M.R.C. Robert-Cliche l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipale dues.

Adoptée

2.4 <u>Autorisation représentation pour vente de non-paiement de taxes</u>

Résolution 2.4-02-02-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière pour représenter la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes à la M.R.C. Robert-Cliche et ainsi, lui permettre d'enchérir les offres jusqu'à l'équivalent des taxes et frais dus.

Adoptée

2.5 Radiation compte client

Résolution 2.5-02-02-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de radier le compte #CRF900052 datant du 04/12/2009.

Adoptée

2.6 Réclamation Gilles Baron et Carole Lizotte (bris vitre d'auto)

Résolution 2.6-02-02-2015

ATTENDU QUE le véhicule de M. Caron et Mme Lizotte était stationné au 313 rue Langevin le 19 janvier dernier;

ATTENDU QUE le pare-brise arrière du véhicule a été brisé par un morceau de glace lors d'une opération de déneigement effectué par la Municipalité;

ATTENDU QUE M. Baron et Mme Lizotte demandent à la Municipalité de réparer leur véhicule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de payer le remplacement du pare-brise du véhicule.

Adoptée

2.7 Soirée vins et fromages

Résolution 2.7-02-02-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de mandater le maire, M. André Labbé, pour représenter la Municipalité lors de la Soirée Vins et Fromages au profit du club Parentaire Beauce-Centre le 27 février prochain à St-Jules.

Adoptée

2.8.1 Nomination d'un élu responsable des questions familiales (RQF)

Résolution 2.8.1-02-02-2015

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles;

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désigne un de ses élus « responsable des questions familiales (RQF), que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions familiales, d'assurer la présidence du comité de renouvellement de la PFM et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du suivi de la politique familiale.

Adoptée

2.8.2 <u>La désignation d'un élu spécifique au poste de RQF</u>

Résolution 2.8.2-02-02-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désigne Patrice Giguère à titre de « représentant des questions familiales », que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, qu'elle ait la responsabilité du comité de la PFM et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du suivi de la politique familiale.

Adoptée

2.8.3 <u>Le comité PFM : sa composition, son mandat</u>

Résolution 2.8.3-02-02-2015

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre à jour la politique familiale pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en période de révision de la politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de le politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne procède à la création d'un comité PFM sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales.

Le comité de la PFM aura pour mandat :

- D'assurer la mise à jour de la PFM;
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, quel que soit le champ d'intervention.

Adoptée

2.8.4 L'adoption d'un budget pour la production de la PFM

Résolution 2.8.4-02-02-2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été approuvée dans sa demande de financement au programme de mise à jour de la politique familiale et qu'elle s'est vu attribuée un montant de 2500\$ pour la réalisation de la mise à jour;

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne réalisera le renouvellement de la politique familiale sous la coordination de la MRC Robert-Cliche avec un budget de 2,500.00\$ qui sera réparti sur 8 mois et que Jessica Boutin soit désignée pour la coordination du projet.

2.8.5 <u>L'identification d'un échéancier et des principales étapes de réalisation de la politique</u>

Résolution 2.8.5-02-02-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que la politique familiale et son plan d'action soient élaborés dans un délai de 8 mois. Durant ce délai, le comité de la PFM voit à la réflexion, consultation, rédaction, diffusion et promotion de la politique.

Adoptée

2.9 <u>Commandite (Fondation du cœur Beauce-Etchemin, Bal des finissants 6e année)</u>

Résolution 2.9-02-02-2015

ATTENDU QUE la fondation du cœur Beauce-Etchemin tiendra un cardio-thon le 28 février prochain;

ATTENDU QUE la classe de 6^e année de l'école Arc-en-Ciel désire organiser un bal de finissant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accorder une commandite de 100\$ au cardio-thon et de louer la salle pour le balle des finissants au coût de 40\$ représentant les frais d'entretien ménager

Adoptée

2.10 <u>Location cuisine salle communautaire</u>

Résolution 2.10-02-02-2015

ATTENDU QU'une demande de location pour la cuisine de la salle communautaire a été reçue, à savoir 3 jours par semaine de 8h à 14h45;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de refuser la demande compte tenu que la salle doit être disponible pour les locations.

Adoptée

3.1 Demande CPTAQ Jessy Boily (303A rang 1)

Résolution 3.1-02-02-2015

ATTENDU QU'une demande de M. Jessy Boily a été reçu à la municipalité et que cette demande vise l'obtention d'une division du lot 4 340 467 apparentement présentement à M. Marcel Boily;

ATTENDU QUE les demandeurs habitent déjà respectivement les lots projetés;

ATTENDU QUE la superficie totale du lot visé est de 47,1 hectares et que chaque lot projeté aurait une superficie de 23,55 ha;

ATTENDU QUE, selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA, le potentiel des sols du lot visé est de classe cinq avec limitation due aux sols pierreux et au relief et de classe cinq avec limitation due aux sols pierreux et à la surabondance d'eau, l'une et l'autre occupant le terrain dans les proportions de 60 % et 40% respectivement;

ATTENDU QU'acquiescer à la présente demande ne causerait pas de préjudice supplémentaire aux milieux agricoles et forestiers environnants;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux orientations municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande de monsieur Jessy Boily.

3.2 Remplacement lumière DEL

Point reporté.

4.1 Réparation trottoir

Point reporté

4.2 TECQ

Résolution 4.2-02-02-2015

ATTENDU QUE la Municipalité doit réaliser un plan d'intervention selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de demander des soumissions pour la réalisation d'un plan d'intervention par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi

Adopté

5.1 Rapport d'intervention Décembre 2014

Résolution 5.1-02-02-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter le rapport mensuel de décembre du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Rapport annuel du schéma de couverture de risque

Résolution 5.2-02-02-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter le rapport annuel du schéma de couverture de risque du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.3 Aide financière du MSP

Résolution 5.3-02-02-2015

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTEDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne prévoit la formation de 12 pompiers au cours de la prochaine année, soit 2015, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche.

Adoptée

5.4 <u>Résolution compétence en sécurité incendie MRC</u>

Résolution 5.4-02-02-2015

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté son règlement 148-12 déclarant sa compétence, pour toute les municipalités de son territoire, à l'égard de la prévention incendie en respect du plan de prévention des incendies issu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

ATTENDU QUE l'article 3 du règlement 148-12 de la MRC Robert-Cliche « établissant les modalités et les conditions administratives et financières à l'exercice de la compétence de la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie », prévoit que les municipalités assujetties qui souhaiteraient se retirer de l'application de ladite compétence peuvent le faire aux conditions édictées dans l'article 3;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire se retirer de l'application de la compétence par la MRC en matière de prévention incendie à compter du 1er janvier 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne se retire de l'application de la compétence par la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie à compter du 1er janvier 2015.

Adoptée

5.5 Prévention incendie risque élevé et très élevé

Résolution 5.5-02-02-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'autoriser le maire, monsieur André Labbé, et la directrice générale, madame Dominique Giguère, à signer l'entente concernant le service de prévention incendie avec la Ville de Beauceville aux conditions qui y sont stipulées. L'entente est d'une durée de trois (3) ans soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

6.1 Calendrier 2016

Résolution 6.1-02-02-2015

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'autoriser la directrice générale à rechercher des commanditaires pour la confection d'un calendrier 2016 destiné à identifier la collecte des déchets, les séances du conseil et les activités se déroulant dans la municipalité.

Adoptée

6.2 Coût location salle

Résolution 6.2-02-02-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que les coûts de location de salle soient modifiés comme suit et ce, à compter du 2 février 2015 :

salle communautaire	complète	Simon Roy	François T
Régulier 16h00 à 8h00 ou 8h00 à 15h00	350.00 \$	200.00 \$	200.00\$
24 heures 8h00 am à 8h00 am	400.00 \$	225.00 \$	225.00 \$
48 heures ven. 8h00 am à dim. 8h00	475.00 \$	250.00 \$	250.00 \$
72 heures jeu. 8h00 am à dim. 8h00	550.00 \$	300.00 \$	300.00 \$

salle vieux couvent	3e étage	Fermières	MDJ
Régulier 16h00 à 8h00 ou 8h00 à 15h00	40.00\$	100.00 \$	125.00 \$
24 heures 8h00 am à 8h00 am	50.00\$	125.00 \$	150.00 \$
48 heures ven. 8h00 am à dim. 8h00	60.00 \$	150.00 \$	175.00 \$

salle O.T.J.	Grande salle	Petite salle
Régulier	77.00 \$	144.00 \$

Projecteur: dépôt 50\$ Nappes: 3\$/nappe lavée

Adoptée

8. <u>Période de questions</u>

Aucune question.

9.1 <u>Lecture de la correspondance</u>

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

10.1 <u>Levée de l'assemblée</u>

Résolution 10.1-02-02-2015

Il est proposé par Mario Boily que la séance soit levée à 20h55.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équi-	vaut à la signature
par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article	142 (2) du Code
municipal.	

Denise Roy,	Dominique Giguère,	
Mairesse suppléante.	Directrice générale,	
	Secrétaire-trésorière.	